

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30098**

### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Perpignan Via Domitia, Université de Rennes 1, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Clermont Auvergne, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université d'Angers, Université d'Artois, Université de Bordeaux, Université de Bretagne Sud, Université de Caen Normandie, Université de Cergy-Pontoise, Conservatoire national des arts et métiers, Université de Bourgogne - Dijon, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Grenoble Alpes, Université de la Réunion, Université du Havre, Université du Maine - Le Mans, Université du Littoral Côte d'Opale, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université Lumière - Lyon 2, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université de Montpellier, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris 13, Aix-Marseille Université, Université de Lorraine, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université Toulouse 1 Capitole, Avignon université, Sorbonne Université, Université de Corse - Pasquale Paoli, Université de la Rochelle, Université de Lille, Université de Nantes, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Strasbourg, Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

112 Chimie-biologie, biochimie, 200 Technologies industrielles fondamentales, 343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Enquête et détection des difficultés/ situations à risques et proposition de solutions/ d'accompagnement
- Appui auprès de dirigeants/responsables publics ou privés (TPE, PME, TGE) dans leur politique QHSSE
- Elaboration, déploiement et contrôle du plan de prévention : procédures, gestion des risques, actions correctives, sensibilisation, évaluation, ...
- Pilotage et animation de groupes projets QHSSE
- Mise en œuvre et animation des normes de management QHSSE
- Adhésion de l'ensemble des personnels à la démarche de gestion et de prévention des risques
- Mobilisation d'outils d'animation et de systèmes documentaires
- Assistance au management d'une équipe technique
- Rédaction de procédures, de rapports d'analyse
- Veille réglementaire et technique
  - Mobiliser des compétences scientifiques et techniques dans le cadre d'une activité de contrôle
  - Se conformer au cadre législatif ou normatif adapté
  - Identifier et évaluer les risques professionnels et/ou sanitaires et/ou environnementaux liés à un contexte professionnel défini afin de les maîtriser
- Analyser des données expérimentales en vue de valider le plan de prévention et de maîtrise des risques
  - Elaborer puis déployer un plan de gestion de la qualité, des risques professionnels et/ou sanitaires et/ou environnementaux en vue d'actions préventives ou correctives
- Proposer et mettre en œuvre des démarches de mise à niveau ou d'amélioration QHSSE en s'appuyant sur une veille réglementaire et technologique
  - Communiquer pour faire adhérer
  - Animer une équipe
    - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
    - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
    - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
    - Développer une argumentation avec esprit critique.

- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

*Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.*

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- C : Industrie manufacturière
- O : Administration publique
- Q : Santé humaine et action sociale
- N : activité de services administratifs et de soutien
  - animateur QHSE
- Adjoint / Adjointe au responsable Qualité Sécurité Environnement -QSE- en industrie
- Responsable de site de traitement des déchets
- Chargé de prévention en santé au travail
- Auditeur sécurité
- Auditeur qualité

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

- H1402 : Management et ingénierie méthodes et industrialisation
- H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels
- H1303 : Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel
- H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle
- K2306 : Supervision d'exploitation éco-industrielle

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30098 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</li> </ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30098 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</li> <li>· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</li> <li>· Développer une argumentation avec esprit critique.</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30098 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li> <li>· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30098 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li> <li>· Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li> <li>· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</li> </ul>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30098 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> <li>· Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> <li>· Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> <li>· Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30098 - Coordination et mise en œuvre de contrôles qualité et conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser des compétences scientifiques et techniques dans le cadre d'une activité de contrôle</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30098 - Application de la réglementation du secteur en matière de : qualité, hygiène, sécurité et environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se conformer au cadre législatif ou normatif adapté</li> </ul>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30098 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et évaluer les risques professionnels et/ou sanitaires et/ou environnementaux liés à un contexte professionnel défini afin de les maîtriser</li> <li>• Analyser des données expérimentales en vue de valider le plan de prévention et de maîtrise des risques</li> </ul>
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 30098 - Coordination et mise en œuvre de contrôles qualité et conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer puis déployer un plan de gestion de la qualité, des risques professionnels et/ou sanitaires et/ou environnementaux en vue d'actions préventives ou correctives</li> <li>• Proposer et mettre en œuvre des démarches de mise à niveau ou d'amélioration QHSSE en s'appuyant sur une veille réglementaire et technologique</li> </ul>
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 30098 - Maîtrise des différentes techniques d'information et de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer pour faire adhérer</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 30098 - Management et animation d'équipe	• Animer une équipe

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

#### Base légale

##### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle

- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018  
Avignon Université, arrêté du : 24/09/2018  
Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016  
Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017  
Sorbonne Université, arrêté du : 29/07/2016  
Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016  
Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017  
Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015  
Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018  
Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017  
Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017  
Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017  
Université de Caen Normandie, arrêté du : 07/02/2017  
Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015  
Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017  
Université de Corse-Pascal-Paoli, arrêté du : 16/03/2018  
Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2015  
Université de La Rochelle, arrêté du : 22/05/2018  
Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015  
Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018  
Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018  
Université de Nantes, arrêté du : 11/07/2018  
Université de Perpignan Via domitia, arrêté du : 16/11/2017  
Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018  
Université de Reims champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018  
Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018  
Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015  
Université du Havre, arrêté du : 08/06/2017  
Université du Littoral côte d'Opale, arrêté du : 19/06/2015  
Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016  
Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016  
Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 20/07/2018  
Université Paris 13, arrêté du : 05/10/2015  
Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015  
Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016  
Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016  
Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes, arrêté du : 03/07/2015  
Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017  
Université Toulouse 1 capitole, arrêté du : 23/05/2016

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Autres sources d'information :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université du Littoral Côte d'Opale](#)

[Université d'Angers](#)

[Université d'Artois](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Bretagne Sud](#)

[Université de Caen Normandie](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Conservatoire national des arts et métiers](#)  
[Université de Bourgogne - Dijon](#)  
[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)  
[Université Grenoble Alpes](#)  
[Université de La Réunion](#)  
[Université du Havre](#)  
[Avignon Université](#)  
[Le Mans Université](#)  
[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)  
[Université Lumière - Lyon 2](#)  
[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)  
[Université de Montpellier](#)  
[Université Paris-Sud - Paris 11](#)  
[Université Paris 13](#)  
[Université de Perpignan Via Domitia](#)  
[Université Rennes 1](#)  
[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)  
[Université Toulouse 1 Capitole](#)  
[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)  
[Université de Clermont Auvergne](#)  
[Aix-Marseille Université](#)  
[Université de Lorraine](#)  
[Université de Corse-Pascal-Paoli](#)  
[Université de La Rochelle](#)  
[Université de Lille](#)  
[Université de Nantes](#)  
[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)  
[Université de Strasbourg](#)  
[Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes](#)  
[Université de Reims champagne-Ardenne](#)  
[Sorbonne Université](#)

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**